

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets

2024



Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets 2024

Depuis la [loi n° 95-101 du 2 février 1995](#), relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La [loi n° 2015-992 du 17 août 2015](#), relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « [le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets](#) ».

Le [décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015](#), portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.



TABLE DES MATIÈRES

1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI	P.4
1.1.1 Territoire desservi et population	P.4
1.1.2 Déchets pris en charge par le service	P.5
1.2 LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	P.7
1.2.1 La collecte en PAV	P.7
1.2.2 La collecte en porte à porte des biodéchets - réservée aux professionnels	P.7
1.2.3 Les déchetteries	P.8
1.2.4 La collecte du carton.....	P.11
1.3 LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN ET TONNAGES.....	P.12
1.3.1 Les tonnages 2024.....	P.12
1.3.2 Les ordures ménagères	P.13
1.3.3 Le tri sélectif	P.15
1.3.4 Les cartons bruns	P.17
1.3.5 Les déchets de déchetterie.....	P.17
1.3.6 Les biodéchets	P.22
1.4 PRÉVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	P.22
1.4.1 Le compostage	P.22
1.4.2 Animation auprès du public par l'ambassadeur de tri	P.23
1.4.3 Stop pub	P.23
1.4.4 Broyage des déchets verts.....	P.23
1.4.5 Communication tout public	P.24
1.4.6 Réemploi en déchetterie	P.24
1.5 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	P.24

2 LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE	P.26
2.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.27
2.3 SECTION D'INVESTISSEMENT	P.30
2.4 RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES MATÉRIAUX	P.33
2.5 SOUTIENS ISSUS DES ÉCO-ORGANISMES	P.34
2.6 COÛT AIDÉ	P.35
2.7 PRÉVISIONS DES INVESTISSEMENTS POUR 2025	P.36

1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1.1 Territoire desservi et population

Située en Haute-Savoie, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) regroupe 12 communes pour une superficie totale de 349,70 km².



Le territoire de la CCVT est à dominante rurale, marqué par une importante augmentation de la population en périodes saisonnières, essentiellement liée aux flux touristiques.

En 2024, la population permanente de la CCVT était de **19 296** habitants selon l'INSEE, population prise en compte dans la suite de ce rapport.

Communes	Population 2024*
Alex	1 148
La Balme-de-Thuy	462
Le Bouchet-Mont-Charvin	255
Les Clefs	707
La Clusaz	1 752
Dingy-Saint-Clair	1 499
Le Grand-Bornand	2 121
Manigod	1 031
Saint-Jean-de-Sixt	1 525
Serraval	793
Thônes	6 876
Les Villards-sur-Thônes	1 127
Population totale	19 296

1.1.2 Déchets pris en charge par le service

La CCVT a pour mission quotidienne, via son service environnement – déchets, de collecter et gérer l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de son territoire.

Elle gère cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2006, suite à la délibération n°2005/47 du 7 novembre 2005 et l'arrêté préfectoral n°2005/2917 du 30 décembre 2005. La commission déchets regroupe 17 élus qui travaillent sur la conduite et l'organisation de la gestion du service.

En 2024, **14 811,16 tonnes** de déchets (recyclables, non recyclables et déchetteries) ont été collectées sur le territoire de la CCVT, soit environ **767,6 kg/habitant permanent**.

Le tonnage par habitant, supérieur à la moyenne nationale de 568 kg/hab./an (ADEME, 2020), inclut les déchets déposés en déchetterie, issus de la fréquentation touristique ainsi que ceux des professionnels.



La « Population Dotation Générale de Fonctionnement » est arrêtée à 32 254 habitants en 2024 pour la CCVT.

Cette donnée ramènerait la quantité de déchets produite à 434 kg/hab.



Les DMA (déchets produits par les ménages et les activités économiques) sont collectés différemment selon leur type, selon tableau ci-dessous :

TYPE DE DÉCHETS		TONNAGE COLLECTÉ 2024
COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE		
ORDURES MÉNAGÈRES	 226 contenants 1 contenant pour 85 habitants	4 968,10 T
EMBALLAGES ET PAPIERS	 182 contenants 1 contenant pour 106 habitants	1 576,22 T
VERRES	 120 contenants 1 contenant pour 161 habitants	1 693,58 T
COLLECTE EN PORTE À PORTE - RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELLS		
BIODÉCHETS	 96 professionnels collectés	221,79 T
COLLECTE EN DÉCHETTERIES		
	 Déchets verts  Ameublement  Bois  Electroménagers  Incinérables résiduels  Gravats  Laine de roche / Laine de verre  Plâtre  Menuiseries  Lampe  Textiles chaussures  Articles de sport  Petits jouets / bricolage  Huile de friture  Huile de vidange  Capsules de café  Cartouches d'encre  Déchets diffus spécifiques  Piles et accumulateurs  Métaux  Batteries  Extincteurs  Bouteilles gaz	6 186,23 T
COLLECTE EN COMPACTEURS		
CARTONS BRUNS	 4 compacteurs répartis sur le territoire (Le Grand-Bornand, La Clusaz, Manigod)	165, 24 T
TOTAL DES DÉCHETS		14 811,16 T

1.2 LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

1.2.1 La collecte en PAV

Cette collecte permet de regrouper plusieurs familles de déchets en un même point, dissocié du lieu de production et dimensionné pour accueillir un volume important de déchets.

La collecte est assurée en régie par la CCVT. Elle est assurée en points d'apport volontaire (PAV).

Le territoire compte 124 points de collectes répartis sur les 12 communes de la CCVT, ce qui représente 528 contenants (ordures ménagères résiduelles, tri sélectif, verre) en grande majorité de type semi-enterrés.

	VERRE	EMBALLAGES RECYCLABLES	OM
CONTENEURS	120 (dont 10 aériens)	182 (dont 13 aériens)	226 (dont 10 aériens)
NOMBRE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SUR LESQUELS ILS SONT RÉPARTIS	124 (1 PAV pour 156 habitants)		

En 2024, la CCVT a mené un programme de travaux en vue d'améliorer les points de collecte des déchets ménagers :



- 1 nouveau point d'apport volontaire complètement enterré a été créé devant l'auto-école de Thônes.
- 5 points existants ont été déplacés afin de répondre aux besoins des usagers.
- 6 sites ont été entièrement rénovés car ils étaient trop vétustes.
- 10 points ont été renforcés par un ou plusieurs contenants supplémentaires pour répondre à l'afflux de déchets lié à l'extension des consignes de tri.

1.2.2 La collecte en porte à porte des biodéchets - réservée aux professionnels

Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradables, auprès des professionnels de l'alimentaire et de la restauration.

La CCVT fait appel à la société TRI VALLEES pour la collecte et la valorisation de ce type de déchets. Ils sont transformés en énergie et en engrais dans un méthaniseur agricole.



La fréquence des collectes en porte-à-porte est planifiée en avance et varie selon les saisons (augmentation des passages en hiver).

En 2024, 96 professionnels ont bénéficié de la collecte des biodéchets, sur la base du volontariat.

1.2.3 Les déchetteries

Le territoire compte **5 déchetteries**, situées sur les communes de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt, Manigod, Serraval et Dingy-Saint-Clair. Elles sont gérées en régie par la CCVT.

Depuis le 1^{er} avril 2024, la collectivité a mis en place la filière de tri des PMCB au sein des déchetteries de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt et Dingy-Saint-Clair.

Le but est de réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte et de prévenir la saturation des décharges par le développement du recyclage matière, ainsi que le réemploi. Les déchets concernés par ce dispositif sont les gravats, le plâtre, le bois, les menuiseries, la laine de verre et la laine de roche.

Cette nouvelle mesure met fin au paiement par tickets pour les professionnels, mais ne modifie pas les règles d'accès limitant les volumes journaliers acceptés.

L'accès aux déchetteries intercommunales est réservé aux usagers du territoire, résidents permanents et ponctuels ainsi qu'aux professionnels, sous conditions.



Sont interdits en déchetteries :

- Armes
- Bouteilles de gaz
- Cuve de fioul, sauf si de petite taille et obligatoirement avec certificat de dépollution
- Enrobés
- Explosifs
- Déchets dépassant les dimensions permettant leur stockage en benne (poutres trop longues, bateau, grosse cuve...)
- Déchets industriels et assimilés
- Déchets contaminés de la profession médicale
- Déchets radioactifs
- Médicaments

Déchets interdits pour les professionnels :

- Huile minérale
- Pneus
- Végétaux

Déchets limités en volume ou en quantité :

Afin de ne pas saturer les contenants, l'apport de certains types de déchets est limité à 2 m³/jour.

- Bois de cagettes et palettes
- Encombrants
- Gravats
- Résiduels Incinérables
- Pneus : 4 par saison
- Végétaux



DÉCHETS ACCEPTÉS

	THÔNES	SAINT-JEAN-DE-SIXT	DINGY-SAINT-CLAIR	MANIGOD	SERRAVAL
Déchets verts	✓	✓	✓	✓	
Ameublement	✓	✓	✓	✓	
Bois	✓	✓	✓		
Métaux	✓	✓	✓	✓	✓
Résiduels	✓	✓	✓	✓	✓
Cartons	✓	✓	✓	✓	✓
Gravats	✓	✓	✓	✓	
Plâtre	✓	✓	✓	✓	
Laine de roche / de verre	✓	✓	✓	✓	
Menuiseries	✓	✓	✓	✓	
Electroménagers	✓	✓	✓	✓	✓
Textiles chaussures	✓	✓	✓	✓	✓
Articles de sport	✓	✓	✓		
Vélos	✓	✓	✓		
Petits jouets / bricolage	✓	✓	✓	✓	
Huile de friture	✓	✓	✓	✓	
Huile de vidange	✓	✓	✓	✓	
Capsules café	✓	✓	✓	✓	
Cartouches d'encre	✓	✓	✓	✓	
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	✓	✓	✓	✓	
Piles et accumulateurs	✓	✓	✓	✓	
Lampes	✓	✓	✓	✓	
Batteries	✓	✓	✓	✓	
Bouteilles gaz camping-gaz	✓	✓	✓		
Extincteurs	✓	✓	✓		
Pneus	✓	✓	✓		
Radiographies	✓	✓	✓	✓	
Cadavres d'animaux	✓	✓			
Amiante	✓	✓			

HORAIRES D'OUVERTURE DES SITES :

Saint-Jean-de-Sixt

Du lundi au vendredi
13h30 - 18h30

Le samedi
8h - 12h & 13h30 - 18h



Thônes

Du lundi au vendredi
13h30 - 18h30

Le samedi
8h - 12h & 13h30 - 18h

Dingy-Saint-Clair

Le mercredi
13h30 - 17h30

Le samedi
8h - 12h & 13h30 - 17h30



Manigod

Le mercredi
13h30 - 17h30

Le samedi
8h - 12h & 13h30 - 17h30

Serraval

Le lundi
13h30 - 16h30

Le samedi
9h - 12h



1.2.4 La collecte du carton

La CCVT met à disposition des usagers du territoire quatre compacteurs à carton brun, situés au cœur des stations.

Ces compacteurs sont situés :

- Chemin de l'Andran au col de Merdassier sur la commune de Manigod
- ZA de Gotty sur la commune de La Clusaz
- La Place sur la commune du Grand-Bornand
- Le parking du cimetière sur la commune du Grand-Bornand

Ils viennent en complément du compacteur à cartons de la déchetterie de Thônes et la benne à cartons de la déchetterie de Saint-Jean-de-Sixt.

Accessibles aux
professionnels
et aux
particuliers
7j/7 et 24h/24



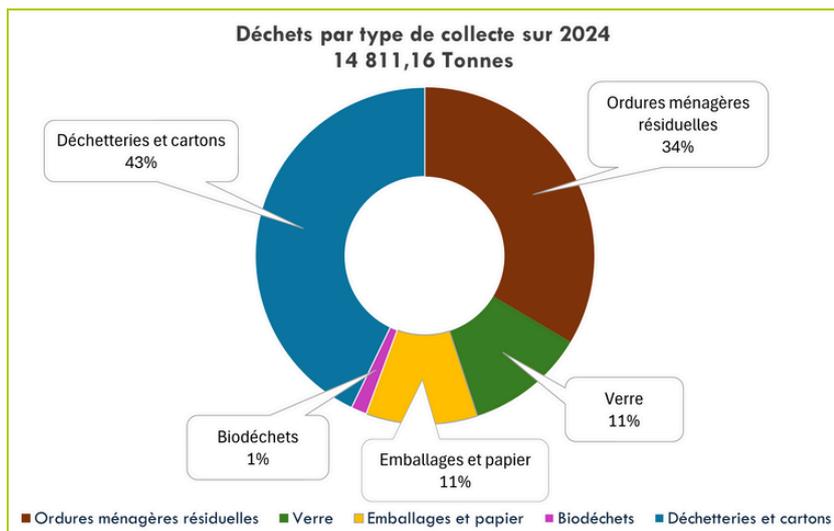
1.3 LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN ET TONNAGES

1.3.1 Les tonnages 2024

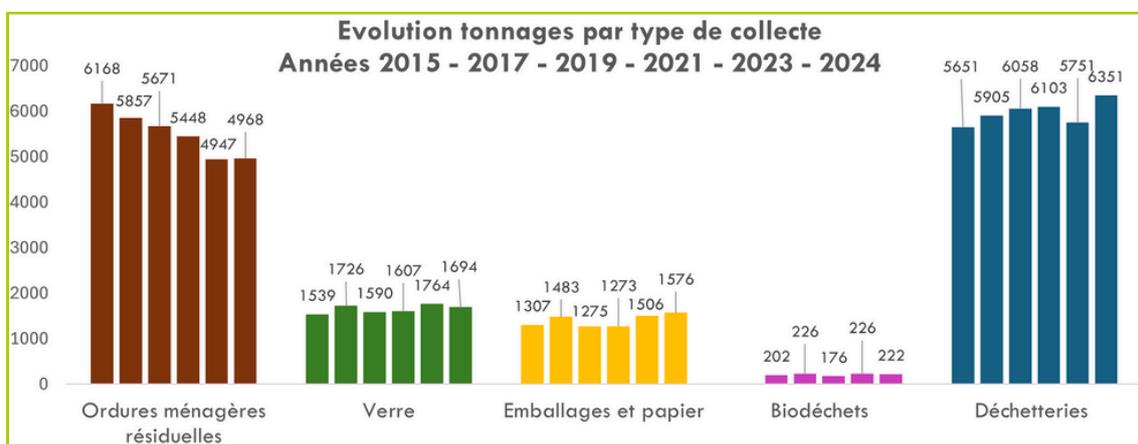
• RÉPARTITION PAR TYPE DE COLLECTE

	2024
OM résiduelles	4 968,10 T
Verre	1 693,58 T
Emballages et papier	1 576,22 T*
Biodéchets	221,79 T
Déchetteries et cartons	6 351,47 T
Total	14 811,16 T

*Dont 424,56 t de refus de tri non comptabilisées dans les OMR



• EVOLUTION DES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DÉCHETS DE 2015 À 2024



Type de collecte	2015	2017	2019	2021	2023	2024
Ordures ménagères résiduelles	6 168	5 857	5 671	5 448	4 947	4 968
Verre	1 539	1 726	1 590	1 607	1 764	1 694
Emballages et papier	1 307	1 483	1 275	1 273	1 506	1 576
Biodéchets		202	226	176	226	222
Déchetterie et compacteurs cartons	5 651	5 905	6 058	6 103	5 751	6 351
Total en Tonnes	14 665	15 173	14 820	14 607	14 194	14 811

En 10 ans, la quantité de déchets produite par habitant n'a que faiblement diminuée, passant de **772,65 kg/hab en 2015** (14 665 T pour 18 980 hab) à **767,57 kg/hab en 2024** (14 811 T pour 19 296 hab).

Sur cette période, la production d'ordures ménagères accuse une baisse de 19,45 % alors que les quantités d'emballages et papier ont augmentées de 20,59 %, avec une hausse significative entre 2022 et 2023 liée aux modifications des consignes de tri.

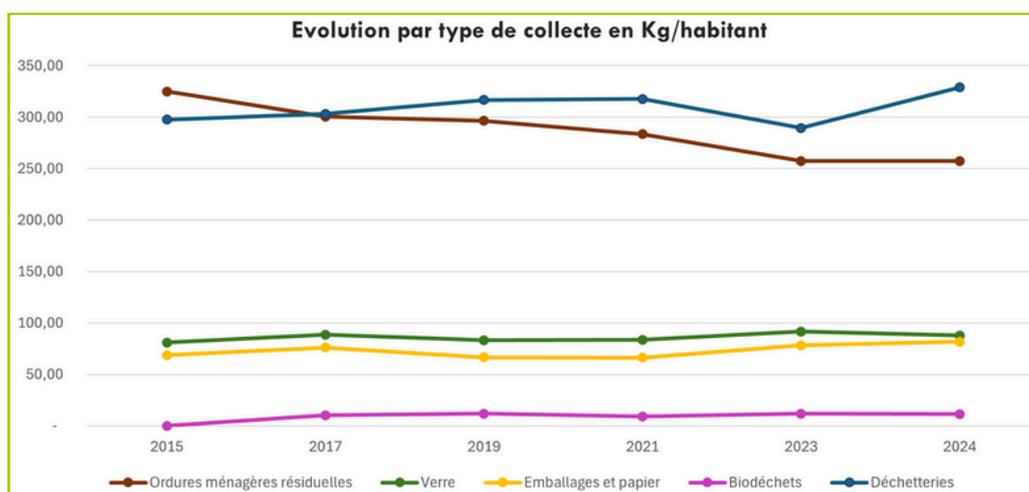
La quantité de verre reste stable, avec une légère baisse ces dernières années.

La hausse de 10,43 % des apports en déchetteries entre 2023 et 2024 s'explique par :

- La mise en place de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) PMCB (Produits et Matériaux de Chantier et du Bâtiment).
- Une hausse des apports des déchets verts, métaux et gravats.

• EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT (EN KG)

Type de collecte	2015	2017	2019	2021	2023	2024
Ordures ménagères résiduelles	324,97	300,70	296,55	283,54	257,36	257,47
Verre	81,09	88,62	83,16	83,64	91,76	87,77
Emballages et papier	68,86	76,15	66,68	66,24	78,37	81,69
Biodéchets		10,38	11,79	9,16	11,77	11,49
Déchetterie et compacteurs cartons	297,73	303,16	316,78	317,67	289,56	329,16
Total (en kg)	772,66	779,02	774,96	729	728,83	767,58



Il est à noter que les biodéchets collectés sur le territoire proviennent de l'activité des professionnels uniquement.

1.3.2 Les ordures ménagères résiduelles

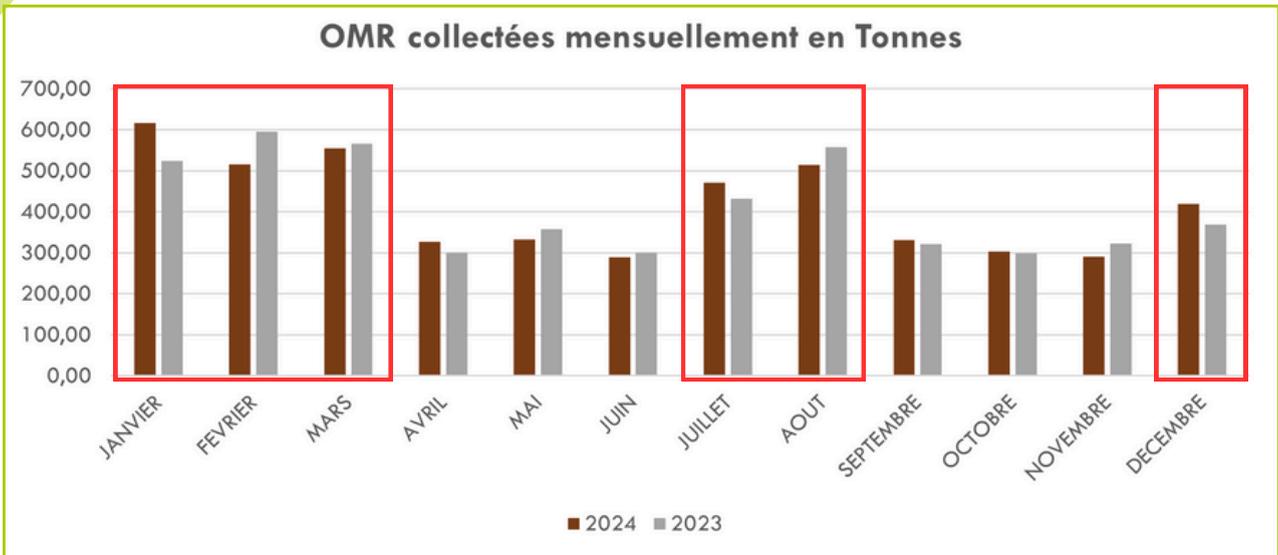
En 2024, les ordures ménagères résiduelles représentent 33,5 % des déchets collectés par la collectivité.



**ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES COLLECTÉES
EN 2024**

4 968,10 T

soit **257,47 kg/hab.** permanent
(257,36 kg/hab. en 2023)



Les quantités d'ordures ménagères résiduelles varient considérablement d'un mois à l'autre du fait du flux touristique en hiver et en été.

Les moyennes mensuelles sur les différentes saisons sont :



Saison hivernale
526,80 T

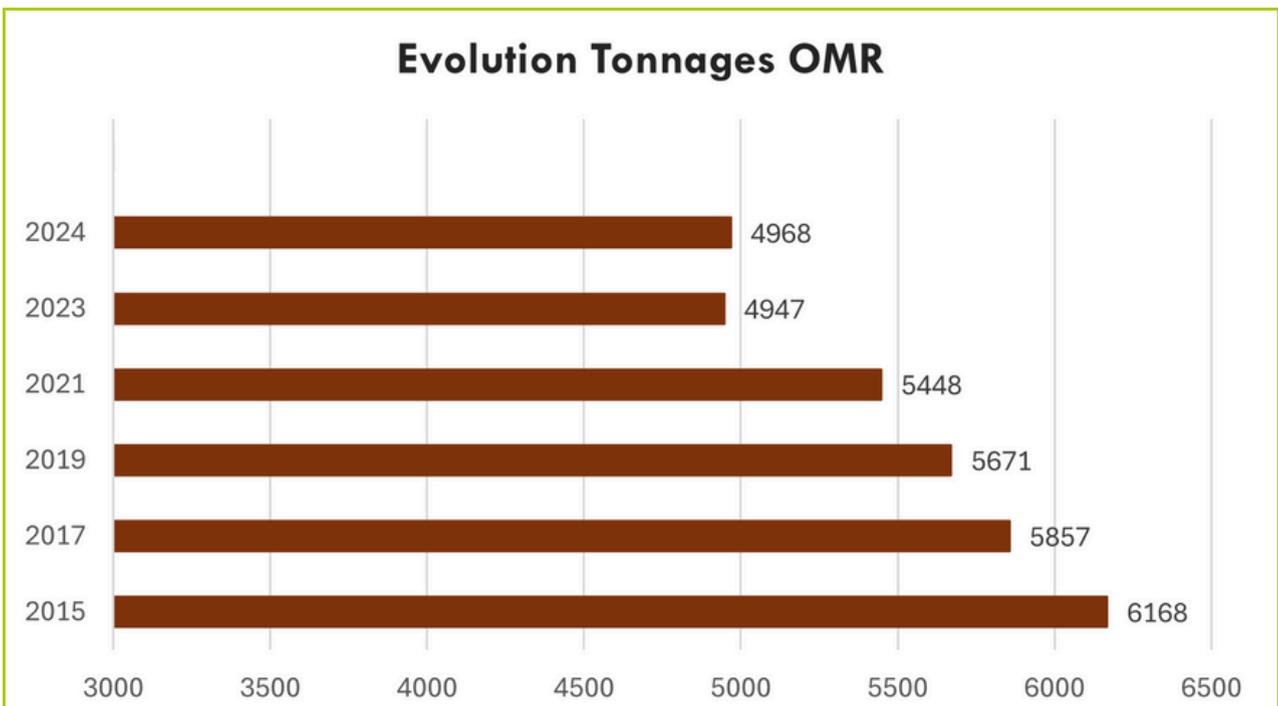


Saison estivale
493,03 T



Hors saison
312,48 T

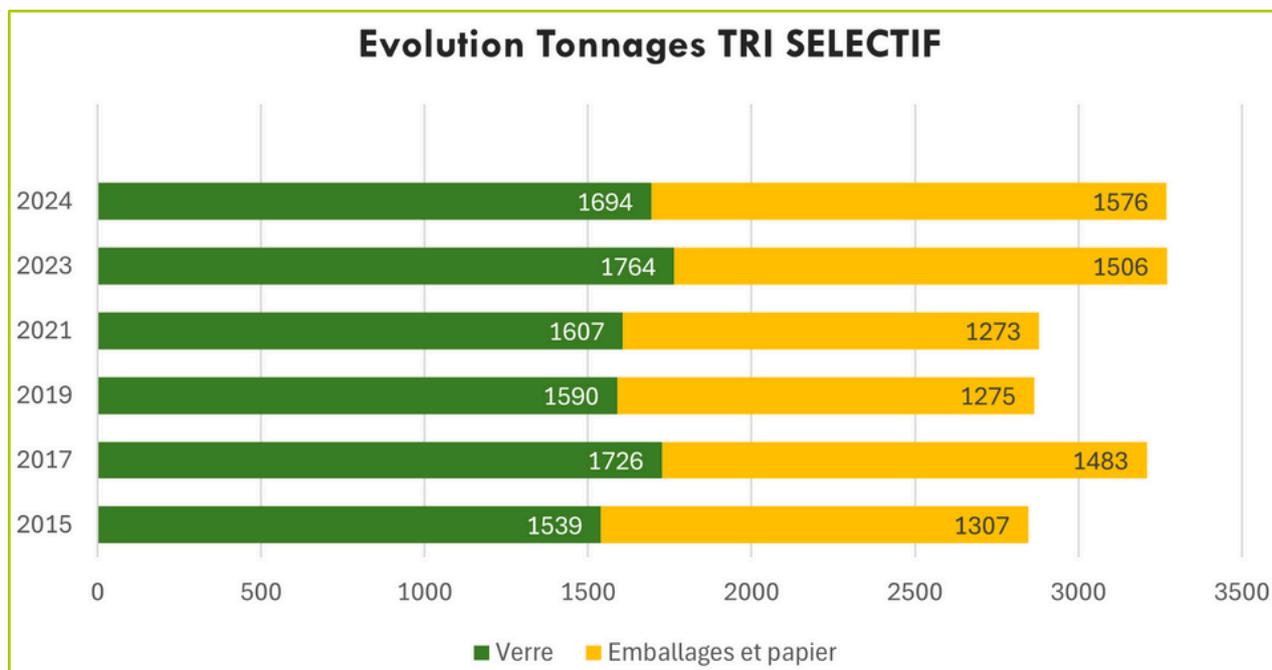
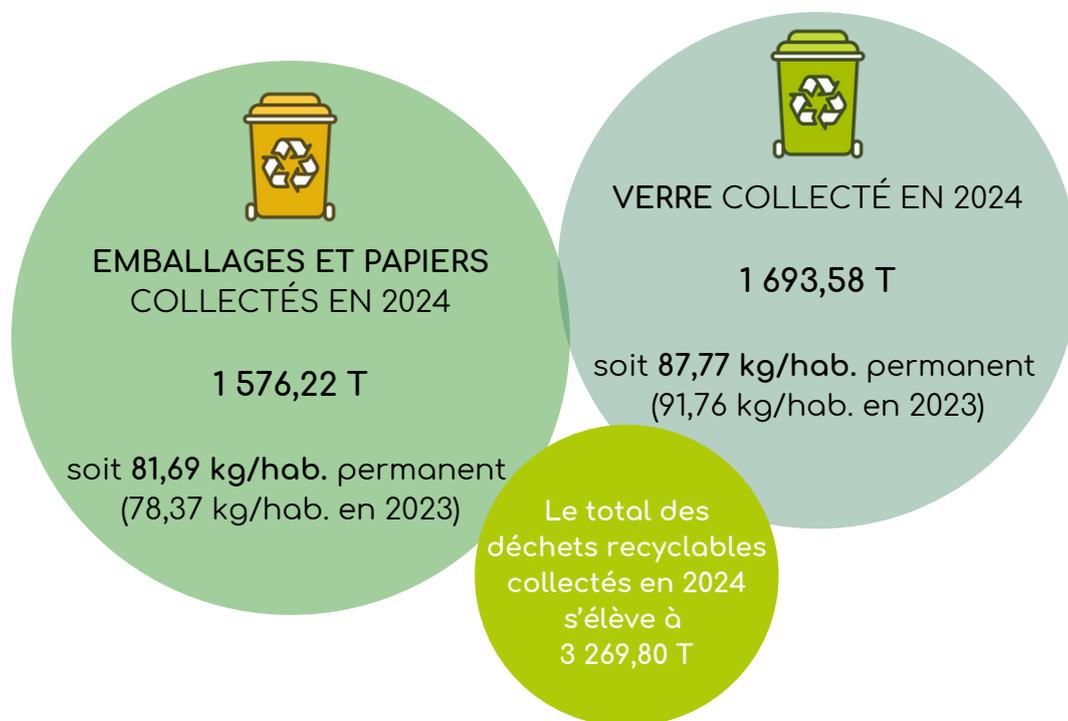

 En saison touristique, la moyenne de collecte des OMR augmente de 57 % à 68 %



1.3.3 Le tri sélectif

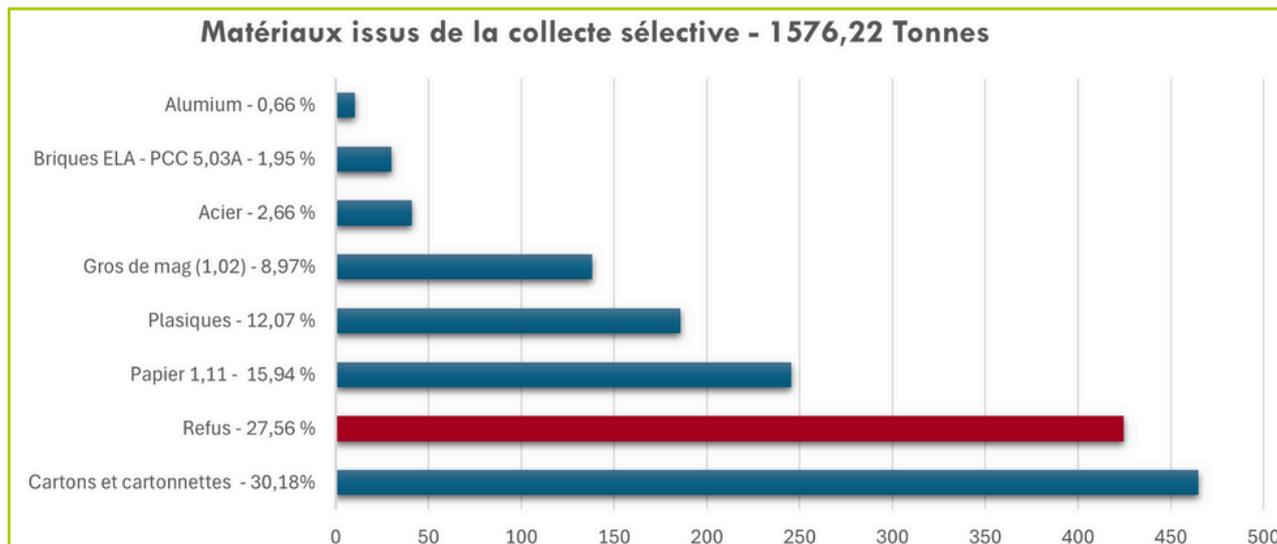
En 2024, les déchets issus du tri sélectif représentent **22,1 %** des déchets collectés par la collectivité.

• TONNAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS EN 2024



Une fois triés, les déchets de la collecte sélective sont séparés en différents matériaux qui seront recyclés.

- RÉPARTITION PAR MATÉRIAUX ISSUS DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES



GLOSSAIRE

EMR / PCNC 1.04 - 5.02 : cartonnettes d'emballages.

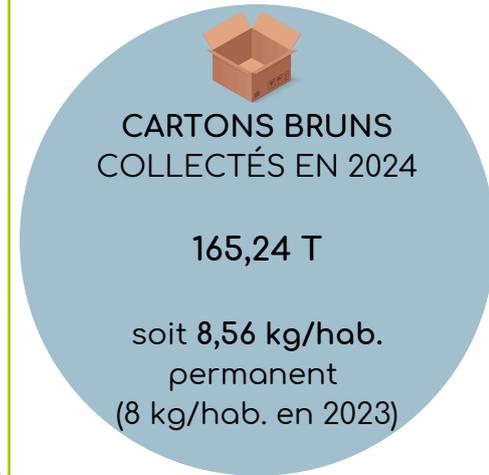
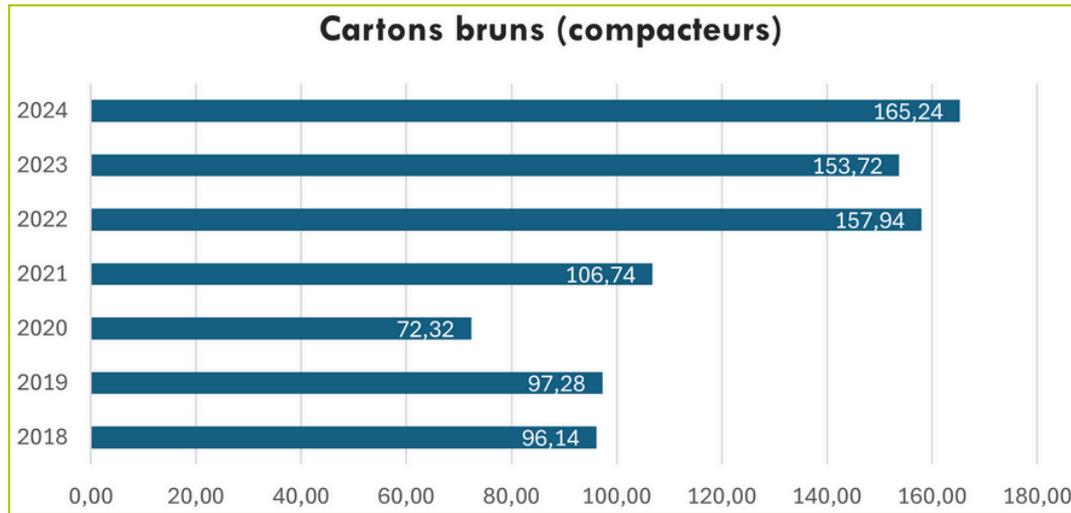
Papiers 1.11 : papiers graphiques triés pour désencrage.

Gros de magasin ou sorte 1.02 : mélange de papiers et cartons.

Briques ELA - PCC - 5.03A : Papier-carton complexé regroupant les emballages du type briques alimentaires.

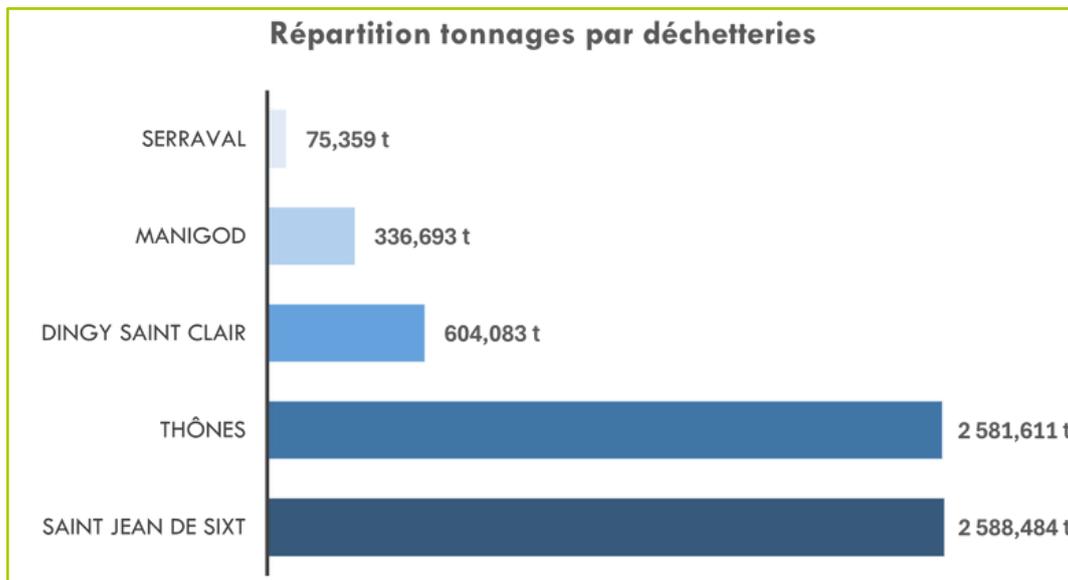
Cartons ondulés 1.05 : boîtes et feuilles de cartons ondulées.

1.3.4 Les cartons bruns



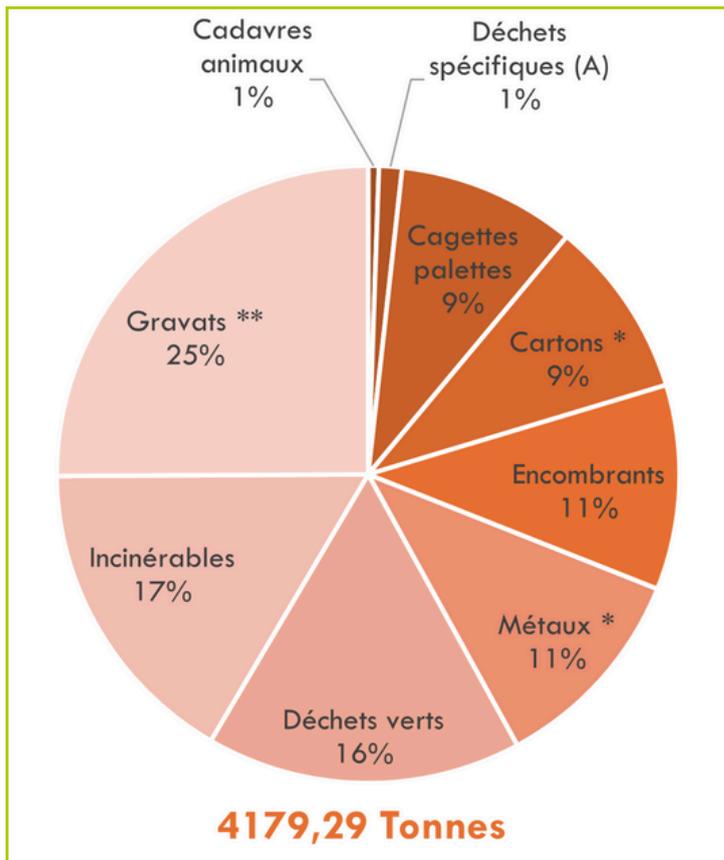
1.3.5 Les déchets de déchetterie

En 2024, les déchets issus des cinq déchetteries représentent 6 186,23 tonnes, soit 41,8 % des déchets collectés par la collectivité.



• TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES PAR SITES ET PAR FLUX

	THÔNES	SAINT-JEAN-DE-SIXT	DINGY-SAINT-CLAIR	MANIGOD	SERRAVAL	
Gravats	444,36	425,36	132,32	45,96		1 048,400 T
Bois Multi rep	407,34	533,24	102,56			1 043,140 T
Incinérables	330,6	241,48	116,8			688,880 T
Déchets verts	325,6	306,72		52,42		684,740 T
Métaux*	186,68	186,66	41,98	30,68	13,44	459,440 T
Encombrants	62,74	121,24	36,78	168,08	59,66	448,500 T
Cartons*	182,48	160,32	32,14	14,62		389,560 T
Bois A	131,48	205,08	50,16			386,720 T
Mobilier	192	149,14	40,14			381,280 T
D3E	125,96	104,944	20,38	16,352	0,884	268,520 T
Plâtre, laine minérale, menuiseries	80,24	76,8	16	2,06		175,100 T
Textiles	48,57	27,845	6,57	3,895	1,375	88,255 T
Cadavres animaux	12,02	11,1				23,120 T
Huile minérale	8,86	6,4	3,03	0,95		19,240 T
Articles sport	7,211	11,776				18,987 T
Eco DDS	7,62	5,364	2,143	0,565		15,692 T
DDS	10,916	2,968	1,614	0,162		15,660 T
Bricolage, jardins, jouets	4,832	7,357	0,08			12,269 T
Amiante lié	5,044	0,298				5,342 T
Huile de friture	0,719	2,768	0,9	0,949		5,336 T
Piles	2,044	1,173	0,486			3,703 T
Batteries*	3,092					3,092 T
Extincteurs	0,864					0,864 T
Bouteilles de gaz	0,338	0,051				0,389 T
Pneus	Quantités non communiquées					
Totaux	2 581,61	2 588,48	604,08	336,693	75,36	6 186,229 T



Coûts de collecte et de traitement pris en charge par la CCVT

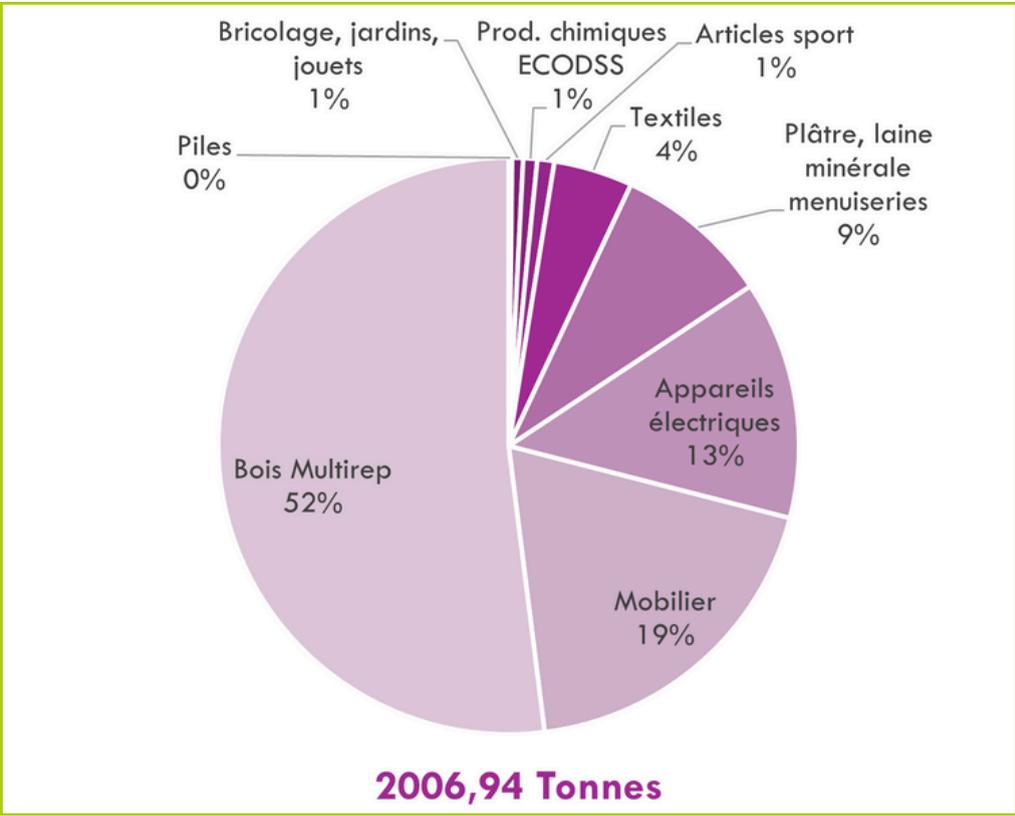
67,60 % DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIES

*rachats
 **soutien financier

(A) Déchets chimiques professionnels
 Huiles
 Extincteurs
 Batteries
 Amiante
 Bouteille de gaz

Coûts de collecte et de traitement pris en charge par les ECO ORGANISMES - Frais de structure CCVT

32,40 % DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIES



• TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES PAR SITES ET PAR FLUX

	Thônes		St Jean de Sixt		Dingy St Clair		Manigod		Serraval	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Incinérables	330,600 t	193,490 t	241,480 t	247,010 t	116,800 t	72,400 t		0,000 t		0,000 t
Encombrants	62,740 t	199,260 t	121,240 t	274,550 t	36,780 t	69,260 t	168,080 t	153,520 t	59,660 t	66,800 t
Déchets verts	325,600 t	259,980 t	306,720 t	244,430 t		0,000 t	52,420 t	45,320 t		0,000 t
Bois A	131,480 t	249,820 t	205,080 t	564,680 t	50,160 t	102,060 t		0,000 t		0,000 t
Métaux	186,680 t	165,240 t	186,660 t	133,900 t	41,980 t	36,960 t	30,680 t	29,280 t	13,440 t	10,840 t
Gravats	444,360 t	383,180 t	425,760 t	373,680 t	132,320 t	109,560 t	45,960 t	37,780 t		0,000 t
Cartons	182,480 t	175,740 t	160,320 t	148,720 t	32,140 t	36,820 t	14,620 t	14,240 t		0,000 t
Plâtre, laine minérale menuiseries	80,240 t	37,000 t	76,800 t	50,400 t	16,000 t	9,500 t	2,060 t	2,440 t		0,000 t
DDS/DMS	18,536 t	24,217 t	8,332 t	22,774 t	3,757 t	7,524 t	0,727 t	1,719 t	0,000 t	0,000 t
Huile minérale	8,860 t	7,500 t	6,400 t	6,300 t	3,030 t	1,200 t	0,950 t			
Extincteurs	0,864 t	0,771 t		0,000 t		0,000 t		0,000 t		0,000 t
Piles	2,044 t	1,969 t	1,173 t	1,462 t	0,486 t	0,466 t		0,297 t		0,000 t
Batteries	3,092 t	2,263 t		0,591 t		0,000 t		0,000 t		0,000 t
Amiante lié	5,044 t	5,950 t	0,298 t	0,548 t		0,000 t		0,000 t		0,000 t
Bouteilles de gaz	0,338 t	0,187 t	0,051 t	0,000 t		0,000 t		0,000 t		0,000 t
Mobilier	192,000 t	316,000 t	149,140 t	304,000 t	40,140 t	44,000 t		0,000 t		0,000 t
Bois Multi rep	407,340 t		533,240 t		102,560 t					
D3E	125,960 t	107,914 t	104,944 t	92,044 t	20,380 t	25,290 t	16,352 t	15,793 t	0,884 t	1,781 t
Textiles	48,565 t	44,580 t	27,845 t	22,555 t	6,570 t	4,950 t	3,895 t	3,550 t	1,375 t	0,615 t
Articles sport	7,211 t	4,236 t	11,776 t	9,977 t		0,000 t		0,000 t		0,000 t
Bricolage, jardins, jouets	4,832 t		7,357 t		0,080 t					
Huile de friture	0,719 t		2,768 t		0,900 t		0,949 t			
Cadavres animaux	12,026 t	10,390 t	11,100 t	5,530 t						
TOTAL	2 581,611 t	2 189,687 t	2 588,484 t	2 503,151 t	604,083 t	519,990 t	336,693 t	303,939 t	75,359 t	80,036 t
	Evolution : + 17,9 %		Evolution : + 3,41 %		Evolution : + 16,17 %		Evolution : + 10,77 %		Evolution : - 5,84 %	

Quatre déchetteries sur cinq ont connu des augmentations des apports en 2024, avec des hausses significatives sur les Produits et Matériaux de Chantier et du Bâtiment, ainsi que les déchets verts, métaux et gravats.

La plus forte augmentation concerne les apports à la déchetterie de Thônes, avec une évolution du tonnage de près de 400 T.

Nous notons cependant une baisse des apports à la déchetterie de Serraval.

• FOCUS SUR LES OBJETS DE LA MAISON BOIS ET HORS BOIS

Dans le cadre de la mise en place de la REP PMCB (Responsabilité Elargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment), des bennes spécifiques pour la réception des **“objets de la maison en bois” (bois multirep)** et des **“objets de la maison HORS bois” (multi matériaux)** ont été installées sur les déchetteries de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt et Dingy-Saint-Clair en avril 2024.

Sur ces 3 sites, **1 426 tonnes de déchets ont été collectées** dont :

- 1 043 T de bois
- 382 T d'éléments d'ameublement
- 1.5 T de petits objets

- DEA : Déchets d'Equipements d'Ameublement
- ABJ : Articles de Bricolage et de Jardin
- JJ : Jeux et Jouets

Benne « BOIS MULTIREP » - DEA + ABJ + JJ + PMCB

Uniquement bois massif ou en panneaux de particules

Bois PMCB	Mobilier intérieur et extérieur en Bois	Gros Bricolage/Jardin	Gros Jouets
		+80 cm	+80 cm

! Option : Caisse Palette PETITS OBJETS ABJ / Jouets

+ Jeux et ABJ < 80 cm

4

Benne « MULTI MATERIAUX » - DEA + ABJ + JJ

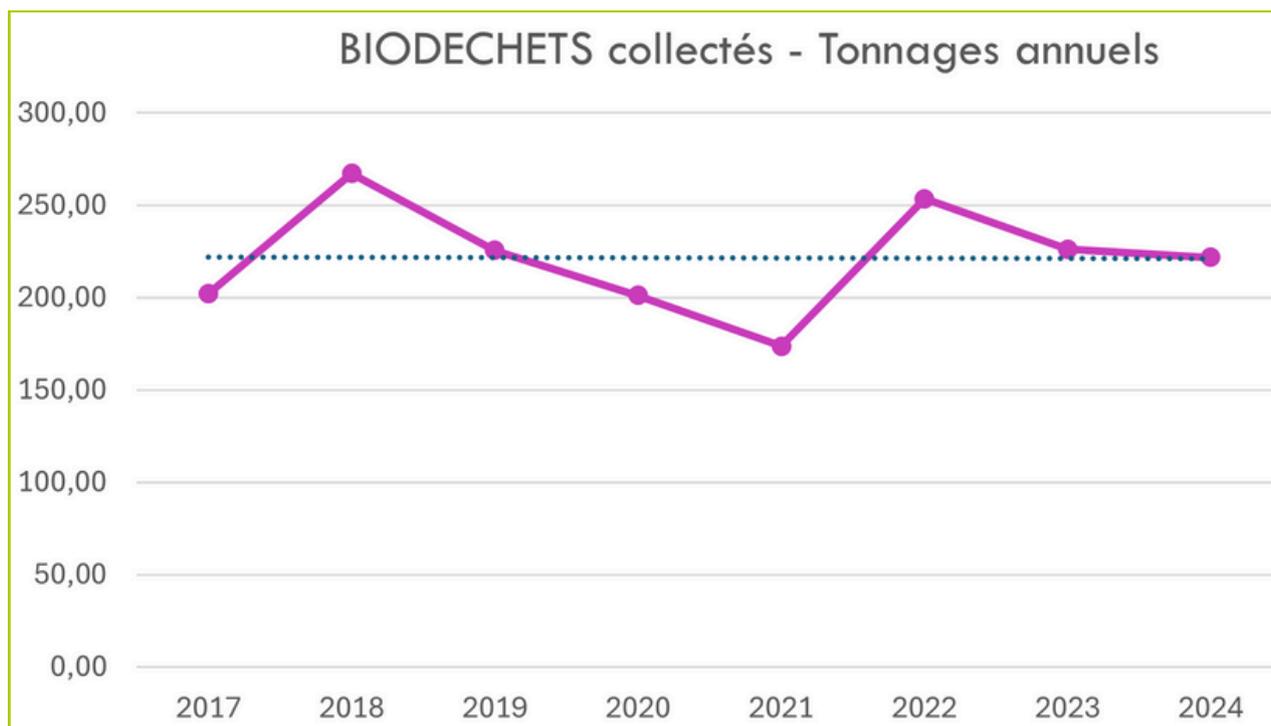
HORS BOIS

Literie, Matelas et autres rembourrés	Mobilier intérieur et extérieur (hors Bois)	Gros bricolage et jardin	Gros jouets	Articles décoration (tapis/stores)
	+ Mobilier vitré ou avec faïence	+80 cm	+80 cm	Couettes Oreillers Rideaux/Voillages

A ensacher en amont dans le sac de collecte dédié

8

1.3.6 Les biodéchets



Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradable, auprès des professionnels de l'alimentaire et de la restauration volontaire.

Cette année, la collecte des biodéchets a permis de valoriser près de **221,76 tonnes**, pour 96 professionnels collectés, contre 226,27 tonnes en 2023 pour 91 professionnels.

On observe donc un maintien du tonnage collecté et une légère baisse par professionnel, ce qui est cohérent avec le développement de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

1.4 PRÉVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

1.4.1 Le compostage

Les déchets organiques représentent en moyenne 1/3 du contenu d'une poubelle d'ordures ménagères. La CCVT promeut le compostage afin de réduire les quantités de déchets incinérés.

Ainsi, collectivité propose des composteurs en polyéthylène de 400 L à tarif préférentiel de 20,40 € TTC ou en bois de 600 L à 57 € TTC.

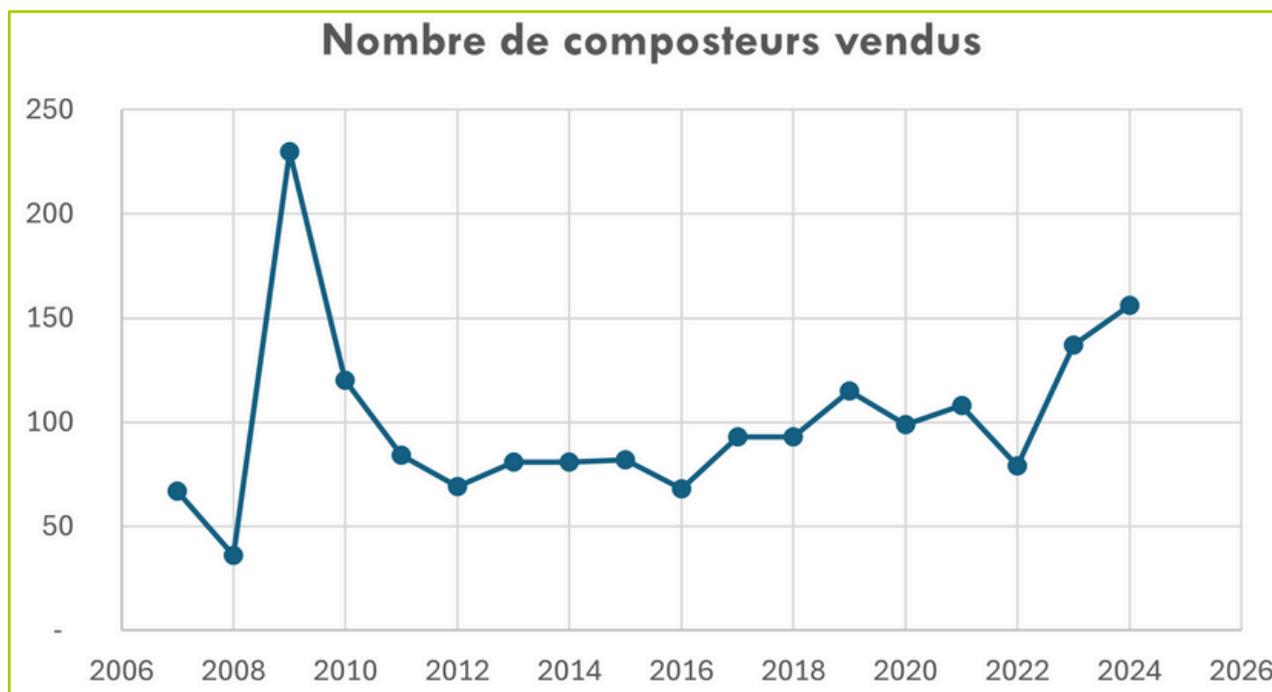
La CCVT installe également des sites de compostage partagé en copropriété à tarif préférentiel de 99 € TTC. Le site de compostage comporte 2 à 3 bacs en bois de 600 L en fonction du nombre de logements.

Des sites de compostage publics sont également mis en place.

Cette année, 156 logements du territoire se sont équipés d'un composteur.



Depuis 2007, 1 759 composteurs ont été vendus, 9 sites de compostage partagés en copropriété ont été installés (dont 3 en 2024) et 13 publics (dont 4 en 2024, sur les communes de Dingy-Saint-Clair et des Villards-sur-Thônes).



1.4.2 Animation auprès du public par l'ambassadeur de tri

En 2024, 16 animations/ateliers/formations ont été menés sur les thématiques du tri des déchets, des biodéchets, du compostage et de la réduction des déchets. Elles ont été conduites auprès de publics variés allant des scolaires aux professionnels et au grand public.

En complément, pour renforcer la sensibilisation à l'obligation du tri à la source des biodéchets, l'association Natur'Envie est intervenue dans les écoles. Ce sont ainsi 23 classes sur l'ensemble du territoire de la CCVT qui ont bénéficié d'une intervention d'une demi-journée sur le compostage.

1.4.3 STOP PUB

La CCVT fournit aux habitants qui le souhaitent des autocollants Stop pub à coller sur leur boîte aux lettres afin de réduire le volume de déchets causé par la publicité papier.

1.4.4 Broyage des déchets verts

Au printemps 2021, un nouveau service de broyage des déchets verts à domicile a été expérimenté. En 2022, il a été étendu à toutes les communes de la CCVT. Gratuit pour l'utilisateur, ce service a pour objectif de valoriser les déchets du jardin sur place pour éviter les trajets en déchetterie, puis leur transport hors du territoire pour leur traitement.

Deux campagnes sont organisées annuellement, au printemps et à l'automne. En 2024, cela a permis de réaliser **407** rendez-vous de broyage à domicile, réalisés par le chantier d'insertion, contre 325 en 2023.



251

rendez-vous pour un broyage de **1 à 9 m³**



90

rendez-vous pour un broyage de **10 à 16 m³**



66

rendez-vous pour un broyage de **17 à 25 m³**

Soit près de **3 800 m³** de déchets broyés

1.4.5 Communication tout public

Des informations relatives au tri et à la réduction des déchets sont communiquées via l'infos tri, le journal intercommunal, le site internet, les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn) de la CCVT, des flyers, des vidéos et la presse.

En outre, la CCVT met à disposition de chaque foyer un sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri, permettant de faciliter le stockage et le transport des déchets recyclables jusqu'aux conteneurs.

1.4.6 Réemploi en déchetterie

Dans les déchetteries de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt et Dingy-Saint-Clair, il est possible de déposer ou récupérer du bois destiné au chauffage. Cela évite le transport hors du territoire de déchets qui sont valorisés localement.

1.5 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

Selon leur type, les déchets suivent des filières différentes :

Type de collecte	Lieu de traitement	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération des Ordures Ménagère à Chavanod (74).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation énergétique en électricité et chauffage urbain
Déchets de la collecte sélective	Triés au centre de tri de Villy-le-Pelloux puis expédiés vers différents centres de recyclage depuis l'incendie du centre de tri ECO-PÔLE de l'entreprise EXCOFFIER, le 23 octobre 2023.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière pour les matières recyclables Valorisation énergétique en électricité et chauffage urbain
Verre	Usine de traitement du verre à Béziers (34).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière
Biodéchets	Unité de méthanisation à Tournon (73).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation énergétique grâce au biogaz Valorisation matière du digestat en engrais pour l'agriculture
Plâtre	Regroupé et trié sur un site à Bon-en-Chablais (74). Traitement à Chambéry (73).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 81 % Valorisation énergétique 13 % Taux d'enfouissement 6 %
Gravats	Après réception, les gravats sont criblés, concassés et déferrailés à Ecopôle de la Semine (EXCOFFIER RECYCLAGE) - Chêne-en-Semine (74).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 100 %
Cartons	Conditionnés en balles, les cartons sont acheminés vers un centre de traitement dans la Drôme (26).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 100 %
Encombrants non-incinérables	Triés, broyés afin d'augmenter la part incinérée. <u>Traitement des refus incinérables</u> : valorisation énergétique dans un incinérateur local dans un incinérateur local à Chavanod (74). <u>Traitement des refus non incinérables</u> : élimination en centre d'enfouissement technique de classe 2 à Satolas (38).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation énergétique 80 % Valorisation matière 10 % Taux d'enfouissement 10 %

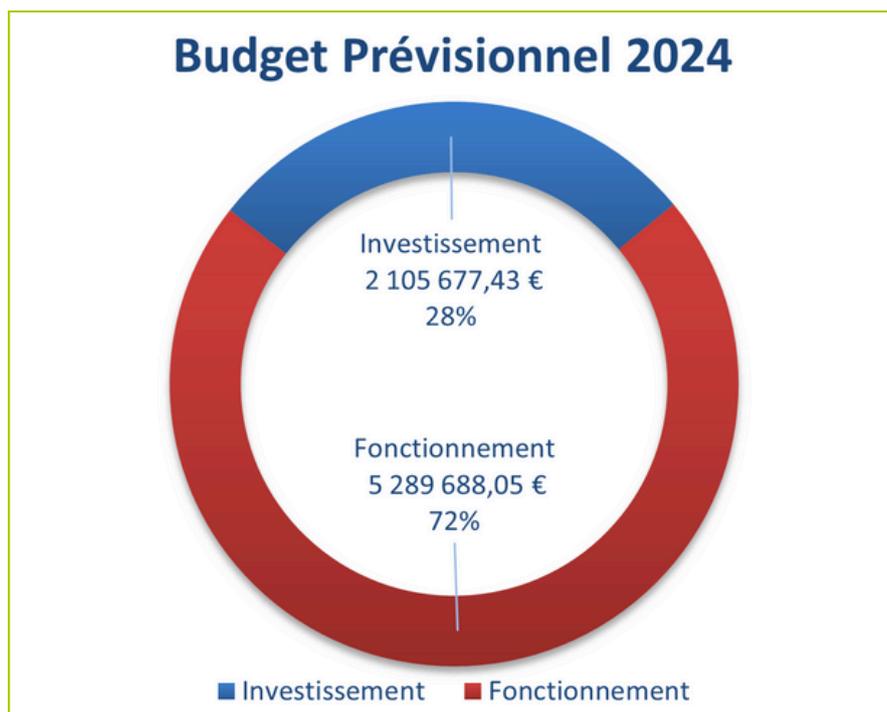
Déchets résiduels incinérables	Collectés, puis acheminés directement vers l'unité de valorisation énergétique à Chavanod (74) pour la production d'électricité et chauffage urbain.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation énergétique 100 %
Déchets verts	Livrés directement sur un site de compostage dans le Chablais (Perrignier 74), les déchets verts sont broyés, criblés et compostés. <u>Produit final</u> : Compost conforme à ma norme NFU 44-051.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 100 %
Ferrailles	Collectées, regroupées, massifiées sur le site de Groisy, elles sont triées, conditionnées et cisaillées pour une valorisation à Saint-Apollinaire (21). <u>2 catégories</u> : - Ferrailles cisaillées normées. - Petites ferrailles et métaux en mélange.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 100 %
Bois A (palettes, cagettes)	Broyé puis incinéré dans une unité de cogénération biomasse à Golbey (88).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation énergétique 100 %
Le bois multi REP (objets de la maison en bois)	Regroupé et trié sur un site à Villy-le-Pelloux (74). Déchets pris en charge par les éco-organismes.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 70 % Valorisation énergétique 27 % Taux d'enfouissement 3 %
Mobilier (objets de la maison hors bois)	Regroupé et trié sur un site à Villy-le-Pelloux (74). Déchets pris en charge par les éco-organismes.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 51 % Valorisation énergétique 49 %
Menuiseries vitrées	Déchets pris en charge par les éco-organismes.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 99 % Taux d'enfouissement 1 %
Laine de verre	Déchets pris en charge par les éco-organismes.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 100 %
Laine de roche	Déchets pris en charge par les éco-organismes.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 97 % Valorisation énergétique 3 %
Batteries	Neutralisée, le polypropylène (boîtier de la batterie) est broyé et réutilisé, alors que le plomb est fondu en lingot pour une réutilisation dans un site de valorisation à Arnas (69).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 85 %
Huiles végétales	Après filtration, décantation, l'huile végétale est acheminée vers des usines Bio diesel pour régénération à Chambéry (73).	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 100 %
Huiles minérales	Transportées vers des centres de traitement à Luzinay (38), elles seront régénérées par distillation sous vide ou incinérées en cimenterie.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation énergétique 100 % ou régénération
DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	Collectés et triés, ils sont acheminés vers des centres spécialisés à Salaize (38).	
Amiante	Conditionnée et triée, l'amiante est envoyée en centre d'enfouissement technique de classe 2 à Pontailler-sur-Saône (21).	<ul style="list-style-type: none"> Enfouissement 100 %
Textiles	Collectés, conditionnés et triés dans un centre de tri à Gilly sur Isère (73), les textiles sont acheminés vers des centres de friperies, essuyage, effilochage.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière 100 %

2 LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

Le service déchets est financé dans le cadre d'un budget annexe dans lequel l'ensemble des dépenses et recettes sont imputées, en fonctionnement comme en investissement.

Le budget prévisionnel est un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes à exécuter durant l'année à venir. Il reprend les montants inscrits lors du budget primitif, du budget supplémentaire et de la décision modificative. Ce budget doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.



Le budget réalisé reprend l'ensemble des mandats et titres de recettes de l'année écoulée, en section de fonctionnement (regroupe les dépenses et les recettes liées au fonctionnement courant de la collectivité) et d'investissement (recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette). Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'autofinancement).

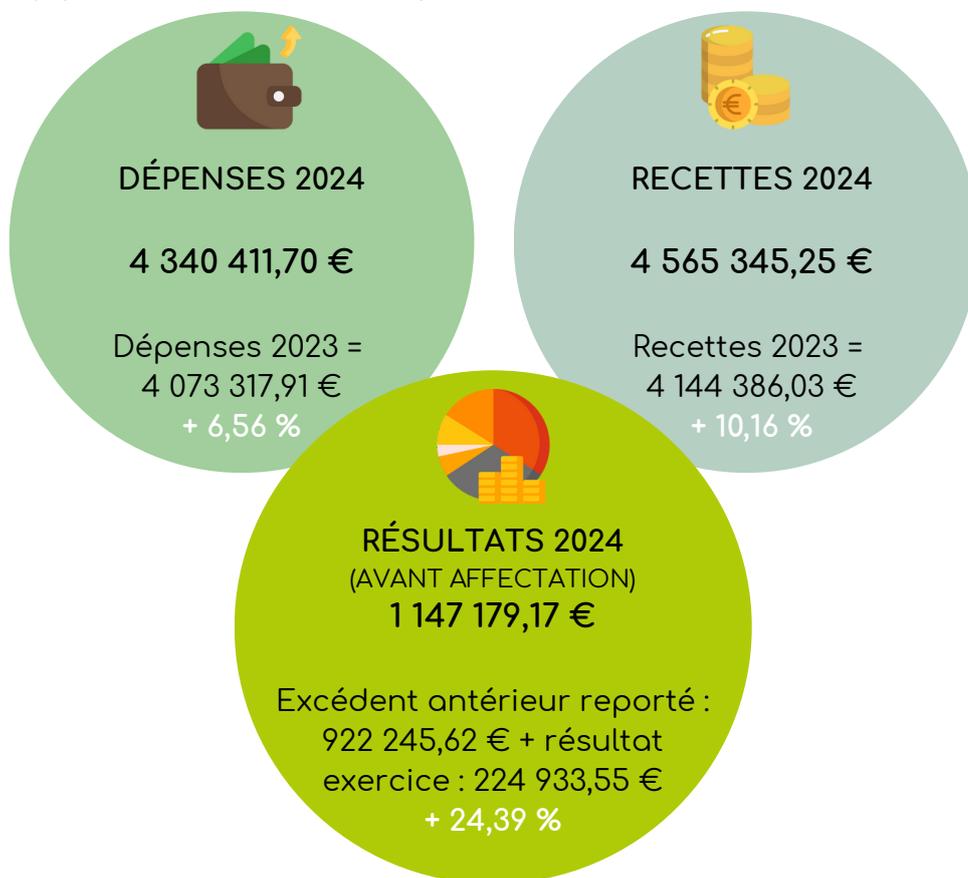
Les dépenses (salaires, charges de structure, prestations externes, matériels et petits équipements, acquisitions...) sont financées par de multiples recettes telles que la REOM, les soutiens des éco-organismes, la revente de produits résiduels, les dotations...).

Les opérations d'ordre n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, puisqu'il s'agit de jeux d'écritures, qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement. Elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire.

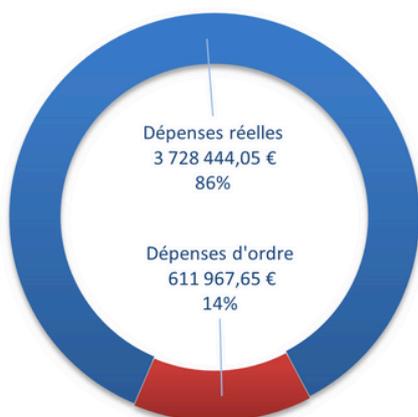
2.2 SECTION FONCTIONNEMENT

• RÉALISÉ 2024 (HORS RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ)

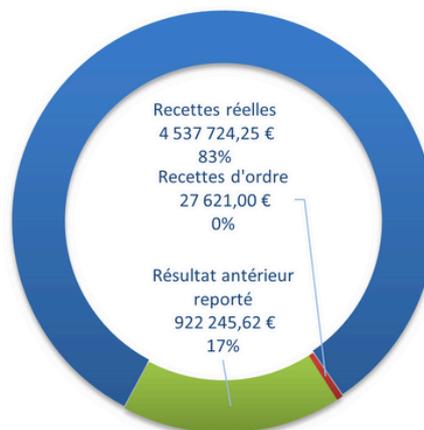
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires nécessaires à la gestion du service déchets (contrats de services, fournitures, frais de personnel...) qui doivent être couvertes par les recettes et contributions des usagers.



Dépenses fonctionnement - Réalisé 2024 :
4 340 411,70 €



Recettes fonctionnement - Réalisé 2024
(avec résultat antérieur reporté)



Le budget déchets réalise un excédent de fonctionnement de 224 933,55 €. En intégrant l'excédent antérieur (922 245,62 €), cet excédent s'établit à 1 147 179,17 €.

• LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'exploitation réelles : 3 728 444 €

Elles se rapportent principalement :

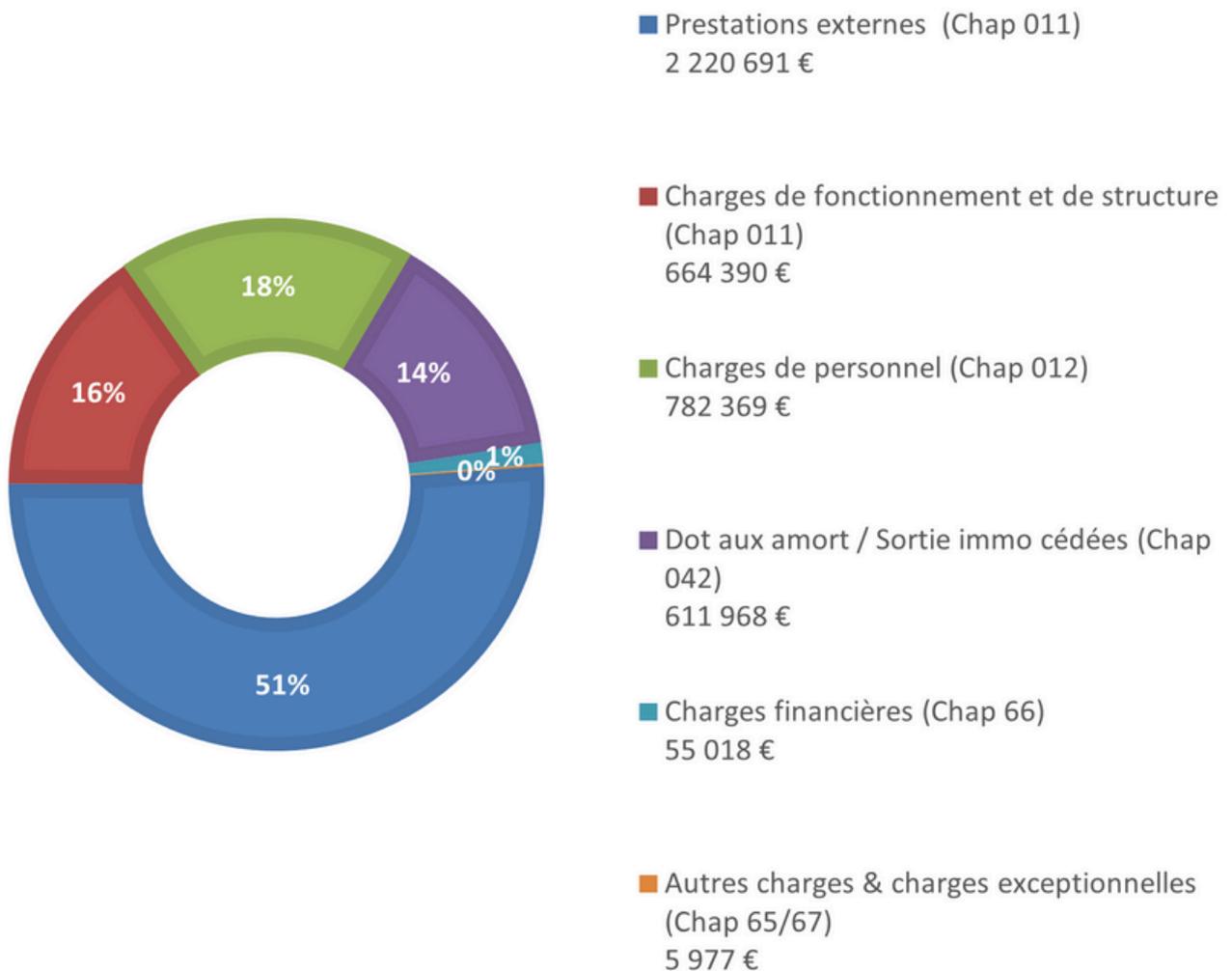
- Aux charges à caractères générales dont :
 - Prestations externes (SILA, EXCOFFIER...) : 2 220 691 €
 - Aux charges de fonctionnement et de structure : 664 390 €
- Aux charges de personnel : 782 369 €
- Aux charges financières (intérêts des emprunts) : 55 018 €
- Aux autres charges et charges exceptionnelles :
 - Annulation de factures REOM de l'année précédente : 2 575 €
 - Mandats d'admission en non-valeur (créances éteintes...) : 3 402 €.

Les dépenses d'ordre : 611 968 €

Elles sont constituées principalement :

- Des dotations aux amortissements : 603 040 €
- Des écritures d'inventaire (sortie de la griffe) : 8 928 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



• LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes d'exploitation réelles : 4 537 724 €

La principale recette est le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui s'élève à 3 594 934 € contre 3 273 979 € en 2023, soit + 9,80%.

Le reste des recettes réelles de fonctionnement (hors REOM) proviennent principalement :

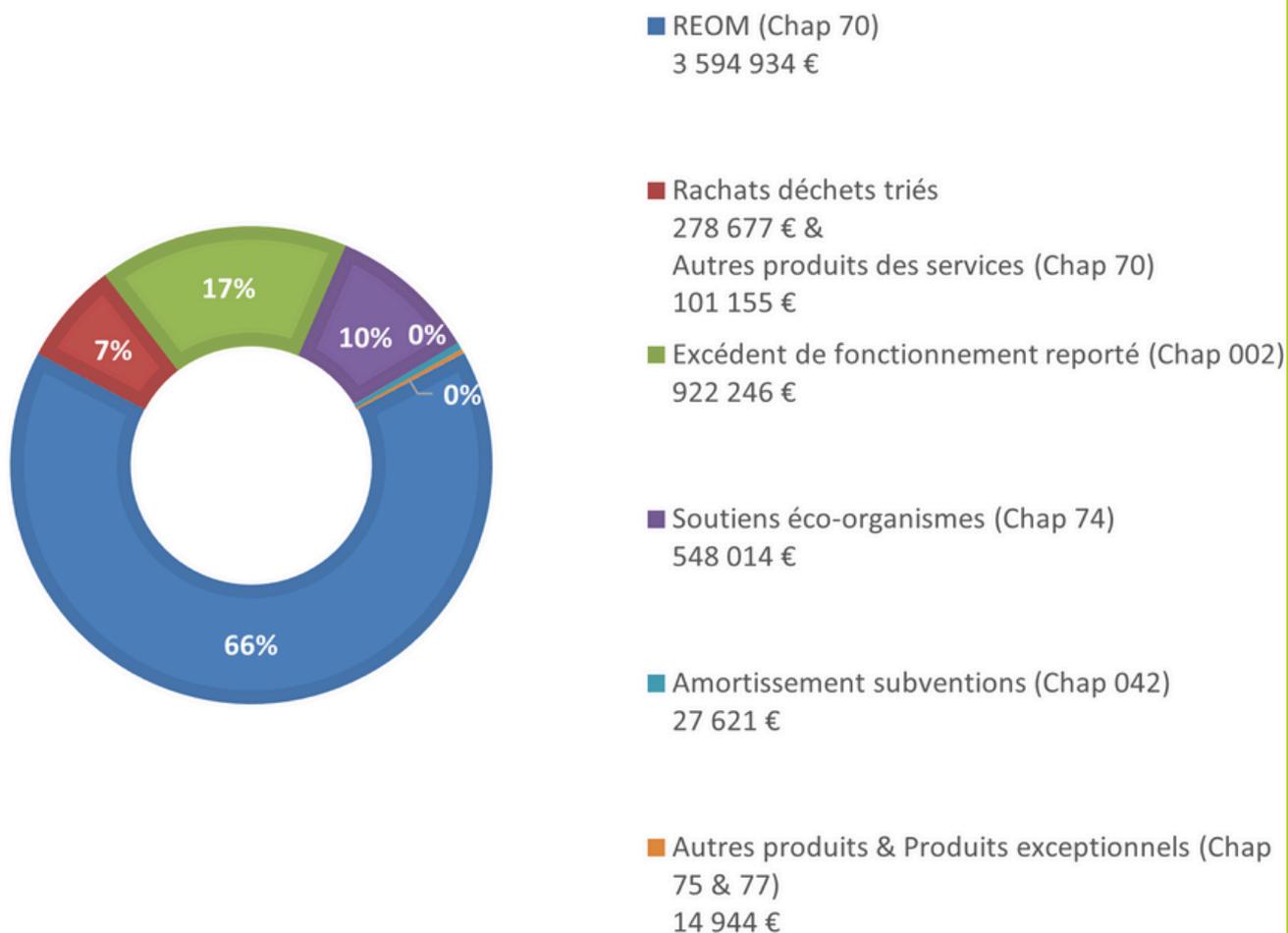
- Des soutiens des différents éco-organismes : 548 014 €
- De la revente de matières : 278 677 €
- Des autres produits de service : 101 155 €
 - De la vente de conteneurs aux promoteurs immobiliers : 66 135 €
 - Aux remboursements de frais : 29 904 €
 - Frais d'affranchissement de la REOM par la DGFIP : 18 139 €
 - Refacturation des frais de résidus de balayage pour 8 960 €
 - Refacturation formations aux communes membres : 2 805 €
 - De la vente de composteurs : 5 117 €
- Aux produits exceptionnels (reprise de la griffe, recouvrements factures...) : 14 542 €
- Autres produits de gestion courante : 402 €

Les recettes d'ordre : 27 621 €

Elles proviennent de l'amortissement des subventions en cours.

Excédent de fonctionnement : 922 246 €

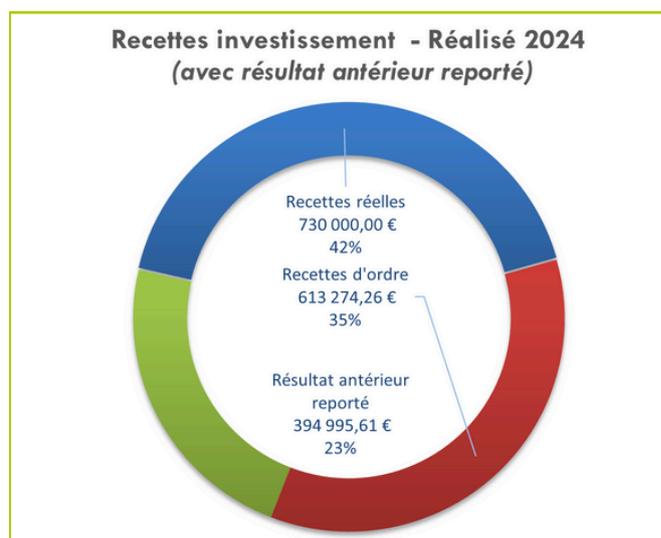
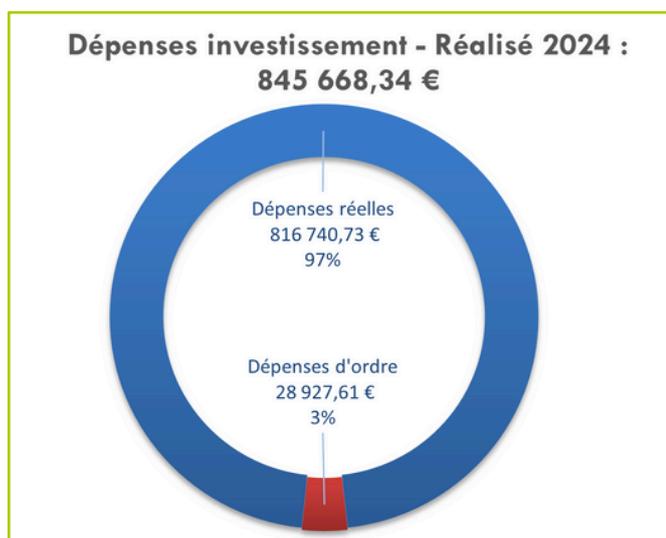
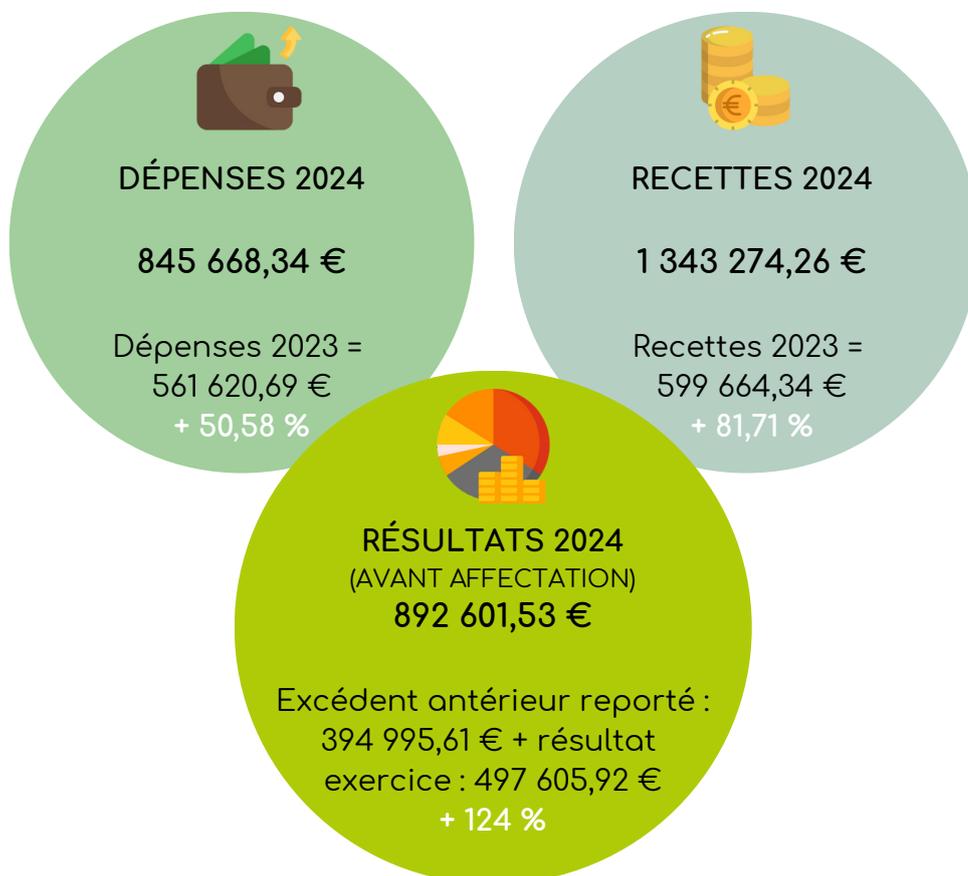
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2.3 SECTION D'INVESTISSEMENT

• RÉALISÉ 2024 (HORS RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ)

La section d'investissement constitue l'ensemble des opérations qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité (bâtiments, véhicules...).



• LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement : 816 741 €

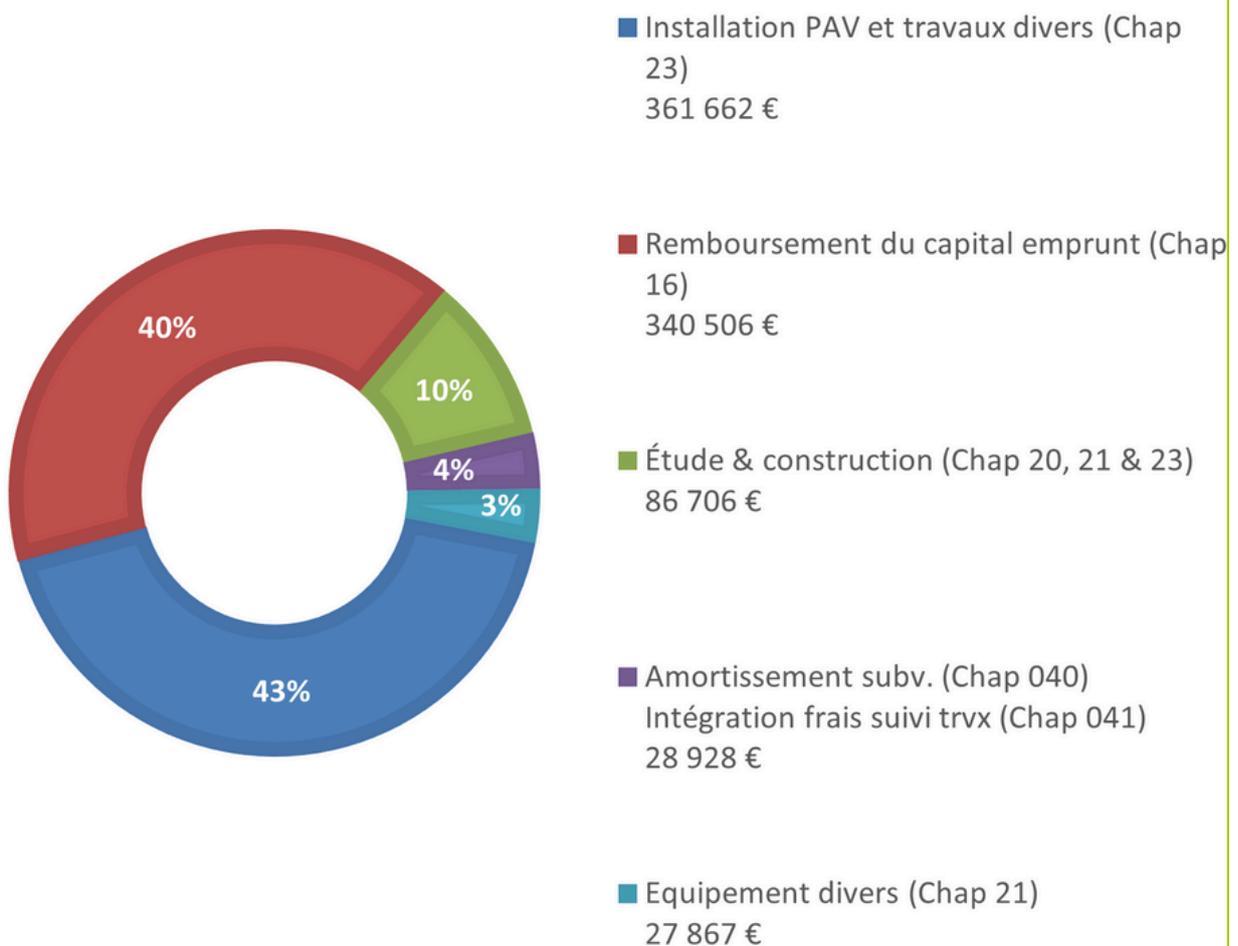
Elles concernent principalement :

- L'installation de nouveaux PAV et travaux divers : 361 662 €
- Le remboursement du capital de la dette : 340 506 €
- L'achat de terrain et les frais relatifs aux travaux d'extension de la déchetterie de Saint-Jean-de-Sixt : 86 706 €
- L'achat d'équipement divers (outillage, informatique) : 27 867 €

Les dépenses d'ordre : 28 928 €.

Elles sont principalement liées aux amortissements des subventions en cours relatives aux déchetteries pour 27 621 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



• LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles : 730 000 €

Elles concernent :

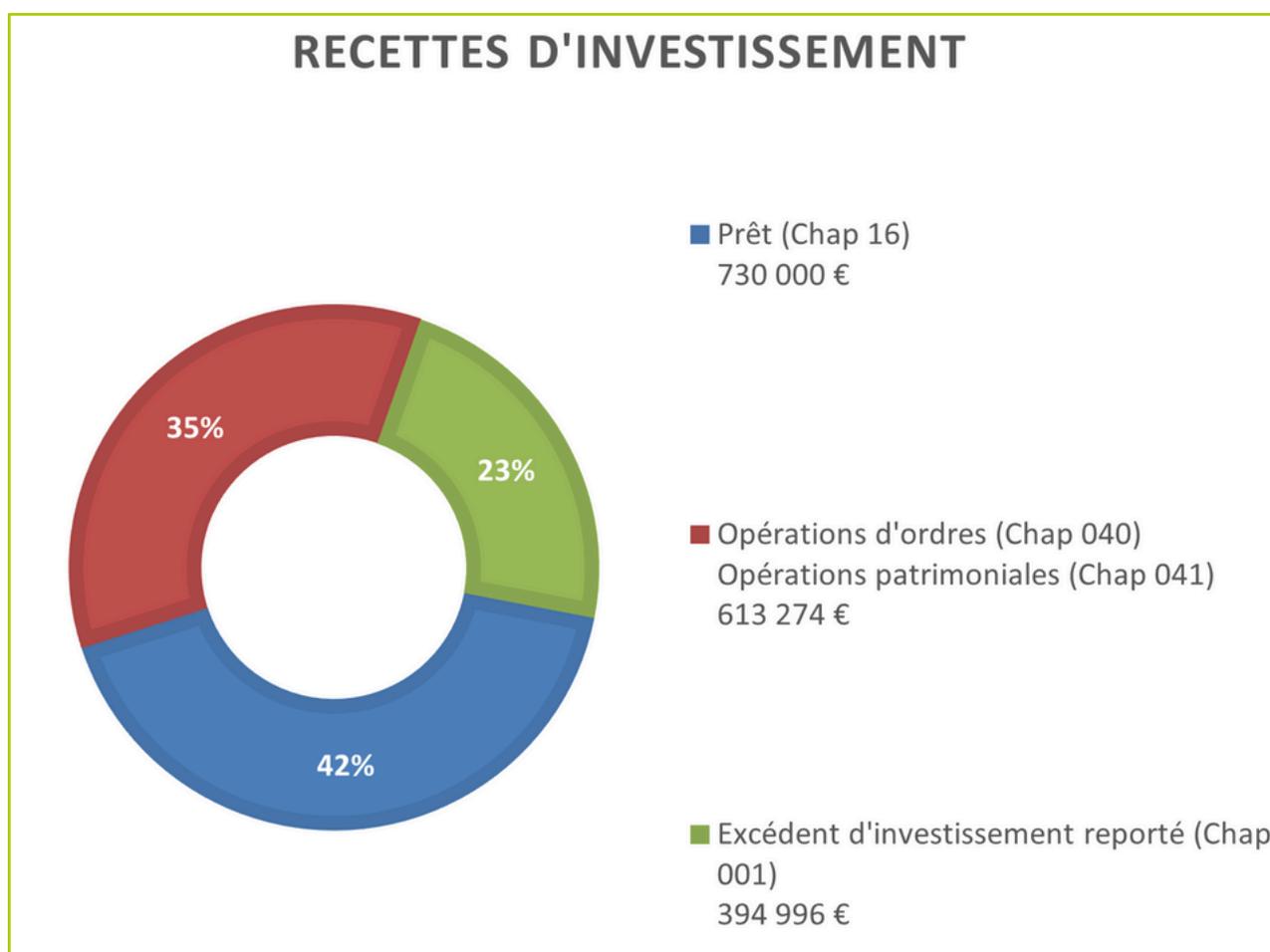
- Recours à l'emprunt : 730 000 €
 - Aide pour l'achat de 3 nouveaux véhicules BOM pour un montant total (châssis + bennes) de 1 302 000 €.

Les recettes d'ordre : 613 274 €

Elles concernent :

- Les dotations aux amortissements : 603 040 €
- La sortie de l'inventaire de la griffe du quai de transfert : 8 928 €
- La réintégration de frais d'insertion quand ceux-ci sont suivis de travaux : 1 307 €

Excédent d'investissement reporté : 394 996 €



Pour l'exercice 2024, la section d'investissement présente un résultat positif de 892 601,53 €, en intégrant le solde positif de 394 955,61 € de l'exercice précédent.

2.4 RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES MATÉRIAUX

La vente de matières recyclables est directement liée au cours des matières premières. Or, depuis le début des années 2020, celui-ci est très fluctuant, en lien avec le contexte économique mondial.

PRODUITS	ENTREPRISES	TYPE DE COLLECTE	TONNES REPRISES EN 2024	RECETTES HT EN 2024	PRIX REPRISES MOYEN/T EN 2024	PRIX REPRISES MOYEN/T EN 2023	
Plastique	Valorplast	CS	92,985 T	15 750,91 €	169,39 €	179,43 €	-
Acier	Arcelor	CS	40,940 T	7 322,12 €	178,85 €	SO	
Métaux	Excoffier	Déchetteries	436,560 T	91 628,42 €	209,89 €	192,36 €	+
Verre	OI Manufacturing	CS	1 693,580 T	43 352,36 €	25,60 €	23,81 €	+
Aluminium	Regeal Affimet + Pyral	CS	10,241 T	5 683,82 €	555,01 €	598,89 €	-
Brique ELA	Revipac	CS	30,096 T	391,25 €	13,00 €	13,00 €	=
Papier (1.11)	Excoffier	CS	245,480 T	28 681,57 €	116,84 e	109,35 €	+
EMR / PCNC (1.04 - 5.02)	Excoffier	CS	439,042 T	41 851,04 €	95,32 €	62,61 €	+
Gros de magasin (1.02) Mix Fibreux	Excoffier	CS	138,153 T	7 045,64 €	51,00 €	32,22 €	+
Cartons ondulés / PCNC-CO (1.05)	Excoffier	Déchetteries et compacteurs	552,370 T	54 698,30 €	99,02 €	65,09 €	+
Batteries	Excoffier	Déchetteries	3,092 T	1 482,15 €	479,35 €	439,35 €	+
Totaux			3 682,539 T	296 405,43 €			

CS : Collecte Sélective

2.5 SOUTIENS ISSUS DES ECO ORGANISMES

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, la CCVT est soutenue financièrement par des éco-organismes :

- **POUR LES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE :**
 - **Adelphé (portail Citeo)** : soutien pour la filière emballages et papiers.
 - **CITEO** : soutien pour la filière flux développement.
- **POUR LES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES :**
 - **Ecomaison** : soutien pour la filière de mobilier usagé, bois Multirep.
 - **Ecominéro** : soutien pour les gravats.
 - **Valobat** : soutien pour les laines minérales, menuiseries et plâtre.
 - **Refashion** : soutien pour la filière textile d'habillement, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie.
 - **Eco DDS** : soutien pour la filière des déchets diffus spécifiques (DDS).
 - **Ecosystem** : soutien pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers.
 - **Ecologic** : depuis avril 2023 soutien pour la collecte séparée des articles de sports et de loisirs (ASL).

	TYPE DE DÉCHET	ÉCO-ORGANISME	SOUTIENS TITRÉS EN 2024 (€)
Collecte sélective	Emballages	ADELPHÉ S1+S2 en N+ solde en N+1	451 982,26 € 359 200,00 € 2024 92 782,26 € solde 2023
	Papier	CITEO Soutien + majo en N+1	36 757,52 € 29 937,75 € soutien 2023 6 819,62 € majo performance 2023
Déchetteries	Mobilier	ECOMAIISON Soutien en N+1, voir N+2	28 748,75 € 13 238,75 € soutien 2023-S2 15 510,00 € Soutien 2024-S Estimation
	Textiles	REFASHION Forfait DECH en N+1 Soutien comm en N	2 250,00 € 1 000 € Soutien 2024 à la comm 23 1 250 € Forfait déchetteries 2023
	DDS (produits chimiques)	ECODDS Soutien en N+1	4 173,23 € Soutien 2023
	DEEE	ECOSYSTEM T01 à 03 en N+ T04 en N+1	21 252,11 € Soutien 2023-T04 & 2024-T01 à T03 + 1 000 € Régul soutien comm 2022
	Piles et petites batteries	COREPILE Soutien en N+1	240,00 € Soutien 2023
	Huile	CYCLEVIA Soutien en N+2	500,00 € Soutien 2022
	Articles sport et loisirs	ECOLOGIC Soutien en N+1	1 700,00 € Soutien 2023
	TOTAL		

Montant des soutiens titrés sur l'exercice 2024

Les montants des soutiens indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent aux recettes encaissées sur l'exercice comptable 2024. Il est régulier que nous percevions des acomptes sur l'année en cours ainsi que le solde de l'année précédente.

2.6 COÛT AIDÉ

Le coût aidé correspond au coût/charges de gestion des déchets restant à financer par la collectivité après déduction des reprises de matériaux et des soutiens/subventions.

	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	DÉCHETTERIE	TOTAL
Dépenses	1 988 636,99 €	1 199 946,76 €	1 149 252,65 €	4 337 836,40 €
Recettes	57 049,20 €	714 005,91 €	198 722,68 €	969 777,79 €
Coût aidé	1 931 587,79 €	485 940,85 €	950 529,97 €	3 368 058,62 €
Tonnage	5 190 T	3 270 T	6 351 T	14 811 T
Coût aidé à la tonne	372,18 € / T	148,61 € / T	149,66 € / T	227,40 € / T
Coût à la tonne en 2023	366,03 € / T	93,55 € / T	195,20 € / T	233,45 € / T

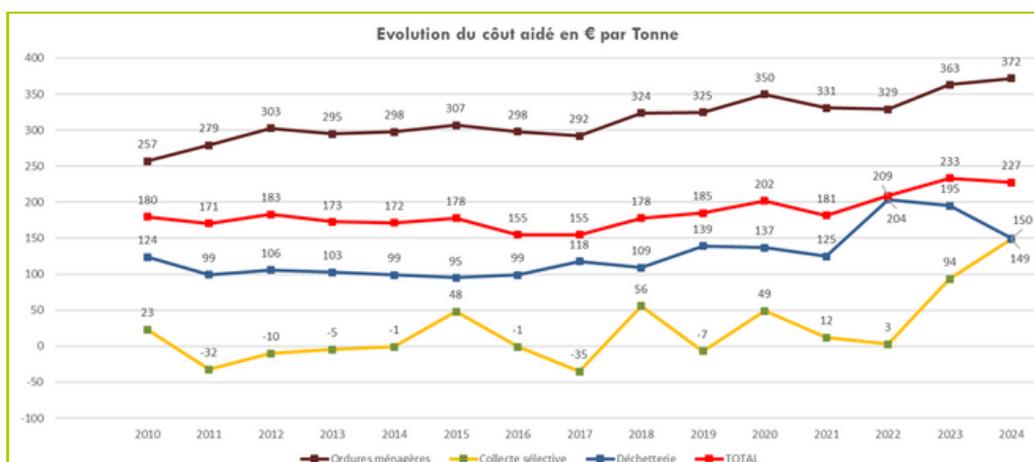
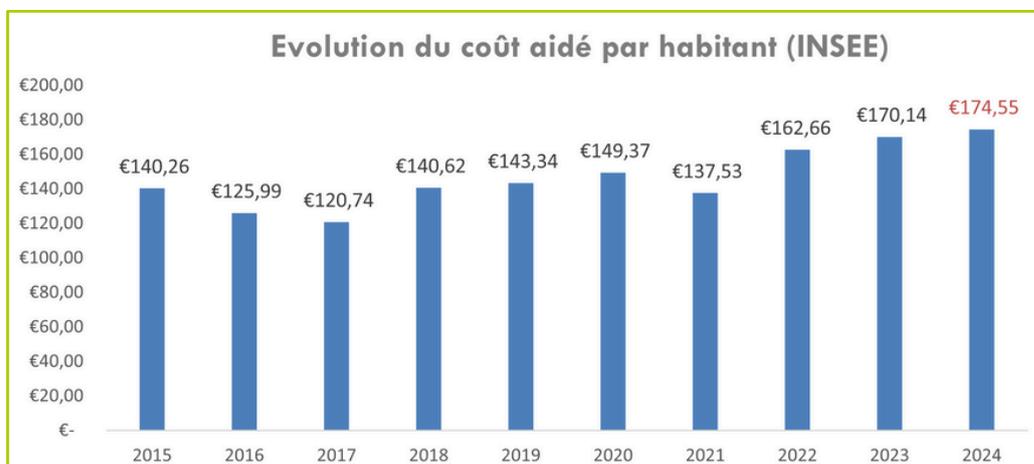
En 2024, le coût global aidé s'établit à 3 368 M€ HT, pour une population INSEE de 19 296 habitants, ce qui ramène **le coût aidé par habitant à 174,55 € HT**.

Explications :

Collecte sélective : prise en charge de 72,38 € HT d'aide aux surcoûts de transport de janvier 2024 à décembre 2025.

Déchetteries : en avril 2024, sur 3 déchetteries, mise en place de la REP PMCB (Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Chantier et du Bâtiment), prise en charge par les éco-organismes.

Cette mise en place a conduit à la suppression de la benne pour les déchets encombrants.



2.7 PRÉVISIONS DES INVESTISSEMENTS POUR 2025

- Rénovation des déchetteries : **2 198 800 € HT**
 - Déchetterie de Saint-Jean-de-Sixt :
 - Frais d'études : 10 000 € HT
 - Maitrise d'œuvre : 135 000 € HT
 - Déchetterie de Thônes :
 - Frais d'études : 10 000 € HT
 - Maitrise d'œuvre : 148 000 € HT
 - Travaux d'extension : 400 000 € HT
 - Terrain : 280 000 € HT
 - Bâtiment réemploi : 700 000 € HT
 - Déchetterie de Serraval :
 - Frais d'études : 5 000 € HT
 - Maitrise d'œuvre : 48 800 € HT
 - Travaux de mise en conformité : 362 000 € HT
 - Compacteurs : 100 000 € HT
- Achat de camions de collecte : **1 302 000 € HT**
 - Châssis : 432 000 € HT
 - Bennes : 870 000 € HT
- Achat d'un camion pour la maintenance : **100 000 € HT**
- Extension des Points d'Apports Volontaires : **324 000 € HT**
 - Conteneurs : 94 000 € HT
 - Travaux : 230 000 € HT



